



Inspection du centre agréé pour la dépollution des véhicules au CNG et au LPG

Le démontage des véhicules au GNC ou au LPG mis hors d'usage est réglementé par la loi. Afin d'être éligible en tant que centre de dépollution, vous devez obtenir un rapport d'inspection favorable. Vinçotte vous explique les exigences de qualité et de sécurité que vous devez respecter pour les véhicules à propulsion GNC ou LPG. Le cas échéant, nous pouvons également procéder à l'inspection pour que vous puissiez demander votre reconnaissance en tant que centre de dépollution.

Your tailor-made solution

Your result

Please note

In which situation?